



**Les dispositifs sociaux des
Français établis hors de France...
...Et les solidarités nécessaires !**

Les dispositifs sociaux des Français établis hors de France... ...Et les solidarités nécessaires !

Auteurs : Laure Pallez, conseillère des Français de l'étranger pour la 5ème circonscription des Etats-Unis (Floride) et Philippe Loiseau, conseiller des Français de l'étranger pour la circonscription de Berlin

La France dispose de mécanismes sociaux à destination des Français établis hors de France,

mais les budgets sont en baisse continue. Au sein de l'Union européenne, ils disparaissent... au nom du principe de non-discrimination positive vis-à-vis des droits ouverts pour les ressortissants des 26 autres États membres. Mais la solidarité dépasse ces dispositifs...

Au titre des mécanismes sociaux subsistent aujourd'hui dans le budget des affaires sociales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères les aides sociales, pour quelque 4 000 allocataires, les subventions aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), les subventions aux Centres médico-sociaux, et, depuis 2018, le dispositif Stafe de soutien au tissu associatif.

- **Les aides et allocations aux personnes**, aux personnes âgées isolées, aides aux adultes handicapés et à l'enfance en détresse varient selon les pays et leurs taux également. Elles sont du ressort des consulats et le plus souvent présentées a posteriori au Conseil consulaire annuel.
Les aides exceptionnelles Covid 2020, annoncées en avril - à hauteur de 50 millions € - n'ont pu être mises en œuvre qu'en septembre du fait de la lourdeur administrative induite. Pour 2020, seuls 4,7M€ de ce budget ont été consommés... Elles ont pu venir en aide aux compatriotes impactés par la pandémie, inscrits au registre consulaire et qui ont fait un dossier auprès des consulats. Elles ont été pour partie prolongées en 2021 mais il semble que l'administration resserre le dimensionnement, comme celui des aides pour les enfants français à la charge d'un parent non français.

Nous soutenons l'appel de conseillères et conseillers des Français.es de l'étranger pour une augmentation du dispositif d'aide sociale SOS COVID-19, envoyé le 13 juillet.

- **Aux 393 600 € de crédits OLES** (dénommés encore souvent sociétés de bienfaisance) s'ajoute 1 M€, retiré aux crédits Stafe en 2021 et un abondement d'environ 600 000 € pour une enveloppe globale de 2M€ qui se répartit entre 123 associations d'entraides, dont 40 sur des objectifs de la « campagne Covid 2021 élargie notamment aux autoentrepreneurs français à l'étranger ». Le contrôle démocratique sur ces crédits est minime puisque les consulats instruisent seuls les demandes et qu'elles sont, au mieux, soumises à l'avis des conseillers des Français de l'étranger puis portées a posteriori à la connaissance de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger. Certains OLES ont d'importants moyens, la solidarité peut être développée.
- **Les Centres Médico-Sociaux sont très importants, en Afrique notamment**, les budgets sont principalement ciblés vers ces régions. L'objectif des centres médico-sociaux est d'assurer la sécurité sanitaire des Français résidents dans les pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et la préparation des évacuations sanitaires. En temps de pandémie on peut imaginer le rôle primordial de ces CMS et les potentialités pour démultiplier les dispositifs et l'assistance médicale. Une voie pour l'avenir ?
- **Crée en 2018 pour succéder à la réserve parlementaire (3M€)**, le Stafe (soutien au tissu associatif des Français de l'étranger), dispositif très administratif de demande de subventions, a vu son budget immédiatement limité à 2 millions.

En pleine campagne Stafe de 2021, plus de 50 % des crédits ont été gelés par décision du ministère des Affaires étrangères et affectés aux aides sociales à destination des OLES ou associations présentant des projets de soutien économique alors que, parallèlement, 50 millions étaient annoncés. Stafe a donc fait les frais des arbitrages ministériels puisque seuls 38% des demandes - instruites par les Conseils consulaires - ont été satisfaites, comme l'ont appris les membres de la Commission nationale Stafe réunis en mars dernier. Les projets de nature culturelle ont été presque systématiquement rejetés, alors qu'ils sont éligibles au Stafe dans les instructions officielles. Les associations avec un objectif et un projet culturel n'agissent-elles pas localement dans un but social c'est-à-dire pour le bien de tous ? Les « guichets » culturels existants ici ou là, mis en avant par le ministère, ne répondent visiblement pas à leurs besoins...

Oui, la solidarité dépasse ces dispositifs... et il y a d'autres sujets, pour nous, essentiels.

- **Les rapatriements et les mesures juridiques pour les personnes.** Chaque année ont également lieu des « rapatriements » de Français en France, y compris des rapatriements de personnes âgées. En 2019, sur 190 personnes rapatriées (dont 134 pour indigence !), pour un budget de 500 000€, 12 personnes ont été placées en EHPAD (rapport du gouvernement). Même si les chiffres peuvent paraître modestes cela interpelle ! En effet, quelles vies, quels destins se cachent derrière ces rapatriements de personnes dépendantes ? Il est déjà difficile en métropole de décider un placement dans un établissement d'une même ville, alors quand une personne âgée dépendante doit quitter le pays étranger quels drames personnels se jouent-ils ?

L'association France Horizon (ex-Comité d'Entraide aux Français Rapatriés) fait un travail exemplaire et assure un accueil remarquable de nos compatriotes en difficulté. N'a-t-elle pas besoin de moyens supplémentaires, de nouvelles coopérations pour contribuer par son expertise à une réflexion plus large sur la dépendance ? Des communautés françaises hors de France vieillissent, il faudrait donc réfléchir à des solutions adaptées, sur place, afin d'éviter des rapatriements d'urgence. Tout se tient : assurances, santé, maisons de retraite (avec prise en charge en français?). Quid de contingents francophones en maisons d'accueil de retraite ou plurigénérationnelles ? Il faut y réfléchir si la famille est défaillante ou inexistante, si la situation matérielle et financière l'exige. Si des mesures d'accompagnement existent déjà, elles nécessitent une évolution du droit, p.ex. sur les tutelles ou curatelles et doivent se faire en lien avec le droit local. Un vaste sujet dont le traitement ne peut être différé !

Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale, et placé sous double tutelle ministérielle, pourrait être utilement associé à ce type de réflexions.

Le cas des retraités depuis la loi du 22 décembre 2018

- En 2018, une députée LREM des Français de l'étranger a recommandé d'introduire une obligation de cotisation de 15 années pour que les Français pensionnés établis à l'étranger puissent bénéficier de la prise en charge de leurs soins effectués quand ils sont en France (au lieu d'un trimestre). La loi du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 a adopté cette proposition en son article 52 II. 4° b. Ainsi, les pensionnés établis à l'étranger ne pourront bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé (soins urgents et soins programmés) lors de leurs séjours temporaires en France que s'ils ont cotisé pendant au moins 15 ans en France, à moins que leur pays de résidence ait signé une convention bilatérale de sécurité sociale plus favorable ou qu'ils résident dans l'Union européenne. Devant cette injustice, les élus des Français de l'étranger, conseillers et sénateurs socialistes, dont Jean-Yves Leconte, sont intervenus, mais courriers au ministère et questions au Parlement restent sans réponse, et les retraités

concernés hors d'Europe sont dans l'ignorance la plus absolue sur leurs droits.

- La Caisse des Français de l'Étranger, interlocuteur pour beaucoup d'assurés, n'assure que pour les frais médicaux hors de France, les CPAM de métropole sont donc, comme les pouvoirs publics et particulièrement le gouvernement, dans l'obligation d'agir et d'agir mieux ! Est-ce trop demander que demander justice et considération de situations précaires ou urgentes en cas de maladie ou d'actes médicaux ?

La solidarité internationale

- La crise vaccinale que nous traversons a démontré la nécessité des solidarités. Nous nous en sommes fait l'écho dès le printemps : <https://www.laure-pallez.fr/-programme->
- La place des Français établis hors de France dans les actions solidaires est manifeste. Beaucoup s'engagent. Des conseillers des Français de l'étranger font de même, pour l'aide au développement, les microprojets, les banques alimentaires, la gestion des crises, les projets associatifs solidaires,...
Lanceurs d'alerte, les élus ont un rôle reconnu dans l'intégration dans le pays d'accueil de nos communautés, et dans son information. Sont-ils suffisamment soutenus par les postes consulaires et diplomatiques ? Un appui paraît sans doute nécessaire si on souhaite contribuer à un monde meilleur et à une approche globale pour, par exemple, aborder les questions de la pauvreté, de l'accès à l'eau, de l'égalité des genres et de la protection des minorités,...
- Le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales porté par le gouvernement est encore insuffisant. Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain au Sénat veut un fléchage de la taxe sur les transactions financières véritablement dédié à l'aide publique au développement et la consécration du principe de non-discrimination. Il propose de cibler l'aide publique au développement en faveur des 19 pays prioritaires, de reconnaître la place des organisations de la société civile, consacrant la dimension partenariale de l'aide publique au développement, de reconnaître l'égalité femmes-hommes et filles-garçons dans l'aide pour le développement,...

L'engagement individuel est pour beaucoup d'entre nous de tous les instants et en matière de solidarité la tâche est immense. Nous sommes engagés dans la vie associative et politique pour les Français établis hors de France, vivant parmi eux, nous sommes prêts à poursuivre cet engagement et à porter de tels projets. Nous pouvons choisir, et vous aussi !

*Laure Pallez & Philippe Loiseau
avec contribution de Martine Vautrin Jedidi*